



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Bordeaux Métropole**

### **Projet de création du Bus express Pellegrin – Thouars – Malartic sur le territoire des communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon**

Par arrêté en date du 12 mars 2025, le Préfet de la Gironde a prescrit une enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole.

Cette enquête se déroulera du **lundi 7 avril 2025 au lundi 12 mai 2025 inclus**.

Sur décision du Président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 6 mars 2025, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Georgette PEJOUX, Urbaniste retraitée

Membres titulaires de la commission d'enquête :

- Monsieur Hugues MORIZOT, Chargé de mission en aménagement et développement économique des territoires
- Madame Inès PRIAT, Géographe-cartographe urbaniste

Membre suppléant de la commission d'enquête :

- Monsieur Philippe GAZENGEL, Ingénieur hors cadre consultant en systèmes d'information retraité

Les informations relatives au projet peuvent être demandées, pendant l'enquête, au porteur de projet Bordeaux Métropole, et plus spécifiquement auprès de M. Stéphane CHARLES-ACHILLE, Chef de projet (Téléphone : 05 57 20 71 32 – courriel : s.charlesachille@bordeaux-metropole.fr) à l'adresse suivante : Direction grands projets mobilités, Direction Générale Mobilités, Esplanade Charles-de-Gaulle 33045 Bordeaux Cedex France.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique dans les mairies des communes listées ci-après :

| Commune           | Lieu de mise à disposition du dossier papier   | Horaires  |
|-------------------|--|---|
| Bordeaux          | Cité municipale<br>Box 27<br>4 rue Claude Bonnier<br>33000 Bordeaux  | Lundi au vendredi : 9h-17h  |
| Talence           | Hôtel de Ville de Talence<br>Service urbanisme<br>Rue du Professeur Arnoz<br>BP10 035<br>33401 Talence cedex         | Lundi au mercredi : 12h30-19h<br>Jeudi et vendredi : 8h30-12h et<br>13h-16h30                     |
| Gradignan         | Mairie de Gradignan<br>Service urbanisme - 3ème étage<br>Allée Gaston Rodrigues<br>CS 50105<br>33173 Gradignan cedex | Mardi au vendredi : 8h-16h  |
| Villenave-d'Ornon | Hôtel de Ville de Villenave-d'Ornon<br>14 bis, rue du professeur Calmette<br>33140 Villenave-d'Ornon                 | Lundi, Mercredi, Vendredi : 8h45-16h45<br>Mardi : 8h45-18h<br>Jeudi : 8h45-13h<br>Samedi : 9h-12h |

Elles pourront également prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'État, rubriques « Publications – Publications légales – Enquêtes publiques » à l'adresse [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), ainsi que sur la plateforme Projets Environnement à l'adresse suivante : [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr)

Un registre numérique permettant la consultation du dossier est par ailleurs mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ligne-de-bus-express-pellegrin-thouars-malartic>

Pendant toute la durée de l'enquête, en application des dispositions de l'article L. 123-12 du Code de l'Environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

La commune de Bordeaux est désignée comme siège de l'enquête (Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier 33000 Bordeaux).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions écrites sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la Présidente ou un membre de la commission d'enquête, préalablement **ouvert par les maires** et mis à disposition du public à la Cité municipale de Bordeaux et dans les mairies de Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, du premier jour de l'enquête (7 avril 2025) et jusqu'à sa clôture (12 mai 2025), à la Présidente ou aux membres de la commission d'enquête :

- Soit par correspondance postale (le cachet de la Poste faisant foi) à la Cité municipale de Bordeaux, commune siège de l'enquête ;

- Soit par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site <https://www.registre-numerique.fr/ligne-de-bus-express-pellegrin-thouars-malartic> ;
- Soit par courriel à l'adresse mail suivante : [ligne-de-bus-express-pellegrin-thouars-malartic@mail.registre-numerique.fr](mailto:ligne-de-bus-express-pellegrin-thouars-malartic@mail.registre-numerique.fr)

En outre, les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public aux lieux et horaires décrits dans le tableau ci-après :

| Dates de permanences   | Heures de permanences | Lieu de permanences  |
|------------------------|-----------------------|--|
| Lundi 7 avril 2025     | De 11h00 à 14h00      | Cité municipale<br>Box 27<br>4 rue Claude Bonnier<br>33000 Bordeaux                                  |
| Mercredi 16 avril 2025 | De 14h00 à 17h00      |  |
| Jeudi 17 avril 2025    | De 9h00 à 12h00       |  |
| Lundi 5 mai 2025       | De 14h00 à 17h00      |  |
| Vendredi 11 avril 2025 | De 9h00 à 12h00       | Hôtel de Ville de Talence<br>Rue du Professeur Arnozan<br>BP10 035<br>33401 Talence cedex            |
| Lundi 14 avril 2025    | De 16h00 à 19h00      |  |
| Jeudi 17 avril 2025    | De 13h30 à 16h30      |  |
| Lundi 12 mai 2025      | De 15h30 à 18h30      |  |
| Jeudi 10 avril 2025    | De 13h00 à 16h00      | Mairie de Gradignan<br>Allée Gaston Rodrigues<br>CS 50105<br>33173 Gradignan cedex                   |
| Vendredi 18 avril 2025 | De 9h00 à 12h00       |  |
| Mercredi 30 avril 2025 | De 10h00 à 13h00      |  |
| Mardi 6 mai 2025       | De 13h00 à 16h00      |  |
| Lundi 7 avril 2025     | De 13h30 à 16h30      | Hôtel de Ville de Villenave-d'Ornon<br>14 bis, rue du professeur Calmette<br>33140 Villenave-d'Ornon |
| Mercredi 16 avril 2025 | De 10h00 à 13h00      |  |
| Mardi 22 avril 2025    | De 15h00 à 18h00      |  |
| Lundi 12 mai 2025      | De 10h00 à 13h00      |  |

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique unique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), à la Cité municipale de Bordeaux et dans les mairies de Talence, Gradignan et Villenave-d'Ornon, pendant **un an** à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

**Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer, à l'issue de l'enquête publique, sur la demande de déclaration d'utilité Publique sollicitée.**